



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPLP externe

Section : conducteurs routiers

Session 2024

Rapport du jury présenté par : Brigitte FLAMAND, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, Présidente du jury.

Sommaire

Avant-propos et remerciements.....	3
1. Textes officiels de référence.....	5
2. Les épreuves du CAPLP externe.....	6
2.1. Épreuve d'admissibilité.....	6
2.2. Épreuve d'admission (leçon).....	6
2.3. Épreuve d'admission (entretien).....	6
3. Accueil et moyens mis à la disposition des candidats.....	7
4. Statistiques.....	9
5. Épreuve d'admissibilité, éléments de corrigé, commentaires et conseils aux candidats.....	10
6. Épreuve d'admission de leçon, commentaires et conseils aux candidats.....	22
7. Épreuve d'admission d'entretien, commentaires et conseils aux candidats.....	28
8. Ressources.....	29

Avant-propos

Au travers de trois épreuves de concours, l'État employeur s'assure que les candidats qu'il recrute possèdent bien les compétences en adéquation avec la fonction et les missions d'enseignant qu'ils auront à exercer.

La session 2024 s'inscrit à la fois dans la continuité des sessions antérieures permettant une évaluation des compétences professionnelles attendues pour enseigner la conduite routière, de ce fait l'évaluation des compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques des candidats lors des épreuves d'admissibilité et d'admission ont été renforcées.

En référence à la définition des épreuves, les candidats sont évalués sur la base des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Cette définition des épreuves précise également les attendus.

Si le coefficient des épreuves d'admission est double de celui de l'épreuve d'admissibilité, pour autant l'épreuve écrite conserve un caractère sélectif. Les futurs candidats ont tout intérêt à se préparer correctement à cette épreuve écrite pour améliorer leurs chances de réussite en vue de l'admissibilité.

L'épreuve d'admissibilité est construite de manière à évaluer un spectre large de compétences et de connaissances technologiques et professionnelles nécessaires à la maîtrise des activités de la conduite et du transport routier de marchandises. Toutes les activités professionnelles décrites dans le référentiel des activités professionnelles des CAP CLM¹ et CRM et du baccalauréat professionnel CTRM² sont susceptibles d'être couvertes par les futurs sujets.

L'épreuve d'admission de leçon est à la fois, pour les candidats, une démonstration de savoir-faire professionnels à mobiliser dans le cadre de l'enseignement de la conduite routière. Au travers des mises en situations professionnelles, il s'agit de démontrer une capacité à analyser des situations professionnelles relevant de la conduite routière. Cette épreuve s'attache à évaluer la capacité pour les candidats à replacer la thématique imposée, les contextes rencontrés et activités proposées, et les problèmes abordés dans le cadre de la conception d'une séquence pédagogique.

Dans la suite des travaux du jury engagés l'année précédente, les candidats étaient accompagnés dès le début de l'épreuve pratique dans l'appropriation d'un thème spécifique, véritable fil conducteur imaginé pour les besoins de cette épreuve et associé aux différentes mises en situation professionnelles. Un environnement numérique de travail était également mis à leur disposition tout au long de l'épreuve, les candidats disposaient de cet environnement (tablette, clé usb et PC) durant les épreuves pratiques pour consulter des ressources, prendre des photos, rechercher des informations, préparer leur présentation orale.

L'épreuve d'admission d'entretien a permis aux candidats de valoriser leur parcours et aux membres du jury d'évaluer leurs capacités à se projeter dans le métier d'enseignant et à porter les valeurs de la république. Cette épreuve, au travers de deux mises en situation, a amené les candidats à démontrer leurs capacités à agir en futur fonctionnaire d'état, garants et porteurs des valeurs de la République et de laïcité.

Dans tous les cas, ces trois épreuves nécessitent a minima une préparation adaptée. Une préparation sérieuse et soutenue est un atout certain pour la réussite au concours. Afin de bien préparer ces trois épreuves, il est fortement conseillé aux futurs candidats de lire attentivement les commentaires liés aux épreuves contenus dans ce rapport et de bien analyser les ressources publiées sur le site du ministère, qui montrent parfaitement les concepts liés à la conception de séquences de formation (<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid34315/se-preparer-pour-les-concours-second-degre-jurys.html>). La connaissance des textes définissant le fonctionnement des lycées professionnels et l'organisation des baccalauréats professionnels est un préalable incontournable.

Pour conclure cet avant-propos, le CAPLP impose aux candidats un investissement professionnel et personnel préalable. Il est important que les candidats fassent la démonstration d'une véritable motivation à devenir enseignant. Le jury attend également des candidats, dans toutes les épreuves, une expression écrite et orale de qualité.

¹ conducteur livreur de marchandises

² conducteur transport routier marchandises

Remerciements

Des remerciements à toutes celles et ceux, vice-présidents et membres du jury, qui ont contribué à la bonne marche de ce concours ainsi qu'à la rédaction de ce rapport

Les épreuves de la session 2024 se sont déroulées au Lycée professionnel de l'automobile, rue Noël BABEUF à Grande Synthe près de DUNKERQUE, dans l'académie de LILLE.

La présidente, les vice-présidents et les membres du jury tiennent à remercier la sous-direction du recrutement et plus particulièrement la gestionnaire du ministère en charge de ce concours pour sa disponibilité, sa réactivité et pour la bonne marche de ce concours.

Nos remerciements aux services de la division des examens et concours de l'Académie de LILLE et au directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques en charge de l'organisation de ce concours, pour l'aide et l'assistance apportée dans la gestion matérielle et financière, pour la mise à disposition des personnels de surveillance et d'assistance.

La présidente, les vice-présidents et les membres du jury adressent leurs sincères remerciements à monsieur le proviseur et son équipe de direction, au directeur délégué aux formations et à ses assistantes, aux personnels du lycée pour l'accueil qui leur a été réservé ainsi que pour les conditions de travail et de concours qui leur ont été offertes, ainsi qu'aux candidats.

Nos remerciements aux enseignants du pôle « automobile et conduite routière » du lycée qui se sont organisés pour que ce concours puisse disposer des salles et ressources existantes et d'une assistance appréciée dans l'organisation sur le plateau technique.

1. Textes officiels de référence

Le guide pratique à l'usage des candidats pour s'inscrire et se préparer aux concours de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est disponible sur Internet à l'adresse :
<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

Les postes offerts au titre de la session 2024 :

- Concours de l'enseignement public (CAPLP externe) : 18 postes
- Concours de l'enseignement privé sous contrat (CAFEP-CAPLP) : 0 contrat

Les candidats pouvaient prendre connaissance et consulter le descriptif des épreuves ainsi que le calendrier des épreuves à l'adresse suivante :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33990/enseigner-dans-lycee-professionnel-caplp.html>

Les textes officiels régissant les concours du second degré, ceux pour la session 2024, étaient et restent disponibles sur le site du ministère de l'éducation nationale. Ce concours fait partie de ceux pour lesquels, il n'existe pas de diplômes de niveau supérieur à celui du baccalauréat (niveau IV). Il relève du groupe A.

➤ Validité des permis de conduire

Pour ce concours, les candidats doivent être en capacité de justifier de leurs permis B, C1 et CE valides. Ce contrôle de validité s'effectue au cas par cas, en lien avec le ministère de l'éducation nationale, et dans le respect de la réglementation en vigueur (article R221-11, section 5 du code de la route).

À cette session, les candidats qui remplissaient les conditions d'inscription au concours mais dont les permis n'étaient pas valides n'ont pas été autorisés à conduire sur l'emprise publique dans le cadre des épreuves pratiques.

En fonction de la date de validité de leurs permis, il est conseillé aux futurs candidats d'anticiper si besoin leur demande de renouvellement de permis et de visite médicale.

Il était également demandé aux candidats admissibles de se présenter avec leur carte de qualification conducteur (CQC) valide, en effet les activités pratiquent simulent un transport de marchandise sur un véhicule lourd avec la nécessité de renseigner le tachygraphe numérique

➤ Depuis la session 2022, une deuxième épreuve d'admission a été mise en œuvre ; voir l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (article 8)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075622>

2. Les épreuves du CAPLP externe, section du groupe A

Ci-après, le descriptif des épreuves du CAPLP externe correspondant aux sections pour lesquelles il n'existe pas de diplômes de niveau supérieur à celui du baccalauréat relevant du groupe A (métiers d'arts, bâtiment, conducteurs routiers, coiffure, etc..).

- Une épreuve d'admissibilité ;
- Deux épreuves d'admission.

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour les épreuves d'admissibilité une note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire. Pour les épreuves d'admission, la note 0 est éliminatoire.

Le jury tient compte dans la notation des épreuves de la maîtrise écrite et orale de la langue française (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe).

2.1. Épreuve d'admissibilité : Épreuve disciplinaire appliquée – durée : cinq heures – coefficient 4

L'épreuve porte sur la conception d'une séquence d'enseignement professionnel dans la section et option du concours, à partir de l'analyse et l'exploitation pédagogique d'un dossier technique.

Le thème de la séquence est proposé par le jury. Le dossier technique fourni au candidat, caractéristique de la spécialité du concours, comporte les éléments nécessaires à l'étude.

L'épreuve permet de vérifier que le candidat est capable d'élaborer tout ou partie de l'organisation de la séquence pédagogique, ainsi que les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation ou associés au thème proposé).

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

2.2. Épreuve d'admission : Épreuve de leçon – durée totale : 6 heures – coefficient 5

L'épreuve a pour objet la conception, l'animation et la justification devant le jury d'une séance d'enseignement dans la section et, le cas échéant, option du concours. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques.

L'épreuve prend appui sur les investigations et analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus et comporte la présentation d'une séance d'enseignement suivi d'un entretien avec les membres du jury.

L'exploitation pédagogique attendue, directement liée aux activités pratiques réalisées, est relative aux enseignements d'une classe de lycée professionnel pour un niveau donné.

L'épreuve est notée sur 20 : 10 points sont attribués à la partie liée aux travaux pratiques et 10 points à la partie liée à la soutenance. La note 0 à l'ensemble de l'épreuve est éliminatoire.

Découpage de l'épreuve :

- travaux pratiques : quatre heures ;
- préparation de l'exposé : une heure ;
- exposé : trente minutes ;
- entretien : trente minutes.

2.3. Épreuve d'admission : Épreuve d'entretien – durée : 35 minutes – coefficient 3

Depuis la session 2022, dans le cadre des épreuves d'admission, une épreuve supplémentaire « d'entretien » a été mise en œuvre.

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe V de [l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel](#), selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leurs travaux réalisés ou ceux auxquels ils ont pris part en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement comprend une rubrique prévue à cet effet.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

3. Accueil et moyens mis à la disposition des candidats lors de l'épreuve d'admission

Un accueil administratif était effectif dès l'arrivée des candidats le jour de la convocation aux épreuves d'admission.

Les candidats devaient se présenter en possession de leur convocation, d'une pièce d'identité avec photographie, de leurs permis de conduire (B, C et CE) valides et de leur carte conducteur chronotachygraphe si les candidats déclarés admissibles la possédaient déjà.

Les candidats devaient être munis des équipements de protection individuels (EPI) réglementaires : gants de manutention, gilets de sécurité haute visibilité, chaussures de sécurité.

Indépendamment de la convocation officielle qui indiquait le jour et l'horaire de convocation, un accueil des candidats a été proposé et organisé, au lycée de Grande Synthe, par le président du concours ou son représentant, et ce, la veille de la convocation de chaque candidat, à 17 heures.

Ce rendez-vous, qui n'avait pas de caractère obligatoire, a permis d'accueillir les candidats afin qu'ils puissent se repérer et se familiariser avec les lieux et accès. Des précisions sur la nature des épreuves, leur déroulement, sur les conditions matérielles mises à leur disposition ont été apportées.

En cas d'empêchement ou d'impossibilité de répondre à la convocation, il convenait de prévenir, au plus tôt, le président de jury en contactant le directeur délégué aux formations du lycée.

Les candidats étaient invités à se munir d'un panier-repas froid afin de se restaurer à l'issue des quatre premières heures de cette épreuve.

En salle de préparation de l'exploitation pédagogique, les candidats disposaient d'un ordinateur type PC comportant les applications bureautiques courantes (suite Microsoft Office, suite OpenOffice) et d'une clé USB pour sauvegarder leur préparation. Les candidats disposaient sous forme numérique du référentiel de formation du baccalauréat professionnel CTRM en vigueur en lycée professionnel. Ces ressources ont été mises à la disposition des candidats durant toute la durée de l'épreuve. Une tablette numérique (système d'exploitation de type Android) permettait de consulter et d'exploiter les différentes ressources ou de préparer l'exposé.

Seuls ces moyens et ressources pouvaient être mobilisés en salle de préparation, ce qui a exclu le recours à tous supports, ressources ou moyens spécifiques et propres à chaque candidat.

Pour la présentation devant la commission d'interrogation, chaque candidat a disposé :

- d'un tableau blanc et de feutres ;

- d'un vidéoprojecteur connecté à un ordinateur type PC comportant les mêmes applications bureautiques que les postes informatiques de la salle de préparation.

Pour la partie de l'épreuve consistant à préparer un exposé, les candidats ont préparé, durant une heure, les éléments de réponse pédagogiques attendus. La séquence attendue était en lien avec les différents temps de l'épreuve vécue. Les candidats disposaient en salle de préparation, des mêmes équipements informatiques qu'en salle d'interrogation. Ces moyens et ressources étaient ainsi mis à leur disposition, avec la possibilité ou non, d'en disposer pour construire et mettre en forme les éléments de réponse.

Les candidats avaient donc la possibilité d'exposer à leur convenance, lors de la première partie de l'épreuve, leur synthèse et leurs propositions pédagogiques en s'appuyant sur une présentation numérique préparée préalablement et à leur initiative.

Le jour de l'épreuve pratique et orale d'admission, les différentes parties de l'épreuve se sont déroulées de façon continue, sur six heures de temps (hors temps de repas). Cf. textes en vigueur. Les candidats ont été convoqués un quart d'heure le début des épreuves. L'ordre de passage des candidats a été déterminé la veille au soir.

4. Statistiques

Admissibilité : épreuve écrite (coefficient 4)

Concours	Nombre de postes	Inscrits	Nombre de candidats ayant composé	Admissibles	Présents à l'admission	Admis
CAPLP	18	109	59	35	32	18

Bilan de l'admissibilité	Note mini	Note maxi	Moyenne des candidats ayant composé	Moyenne des candidats admissibles
CAPLP	02.20	15.90	8.31	10.21

Barre d'admissibilité : 07,20 / 20 soit 28,80 points sur 80

Admission : épreuve « leçon », coefficient 5

Bilan de l'admission	Note mini	Note maxi	Moyenne des présents
CAPLP	03.90	17.10	11.16

Admission : épreuve « entretien », coefficient 3

Bilan de l'admission	Note mini	Note maxi	Moyenne des présents
CAPLP	03.00	17.00	10.53

**Barre d'admission : Nombre de candidats admis = 18
avec une barre d'admission fixée à 10,06 / 20**

5. Épreuve d'admissibilité

Le référentiel du baccalauréat professionnel Conducteur Transport Routier Marchandises (CTRM) constitue la principale référence pour définir et situer le niveau minimal de développement et de démonstration de compétences attendues et de leurs savoirs (technologiques, réglementaires) associés.

Pour pouvoir proposer une séquence, une séance, des documents techniques ou pédagogiques, les candidats doivent être capables de distinguer tâches, compétences et savoirs associés. Ils doivent pouvoir comprendre la nature et les exigences des épreuves d'examen.

Au travers du sujet proposé et du questionnement associé, les membres du jury évaluent des compétences en référence à la définition de l'épreuve et en référence au référentiel métier de tout enseignant, généralement les questions portent sur :

- l'organisation pédagogique de la séquence, puis des séances proposées par le candidat ;
- l'identification des objectifs de la séquence ;
- la planification de cette séquence dans le plan de formation des élèves ;
- les liens possibles avec les PFMP, les autres enseignements ;
- l'identification (objectifs, durée, savoirs associés) de la séance de formation ;
- la description des contenus disciplinaires et professionnels ;
- les moyens pédagogiques mobilisés par l'enseignant ;
- les activités (de l'enseignant, des élèves) mises en œuvre ainsi que l'évaluation envisagée ;
- la présence et le contenu des documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeur, documents fournis aux élèves, éléments de synthèse, d'évaluation).

Éléments de corrigé

Le sujet est en téléchargement sur le site « devenir enseignant » :
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/13395/download>

SUJET de la session 2024

Contenu et objectifs de l'épreuve :

L'épreuve porte sur les connaissances et compétences techniques et pédagogiques dans le cadre des enseignements en baccalauréat professionnel "Conducteur Transport Routier Marchandises" (CTRM), à partir de l'analyse et de l'exploitation pédagogique d'un dossier technique.

L'épreuve permet de vérifier que le candidat est capable d'élaborer et d'expliquer tout ou partie de l'organisation d'une séquence pédagogique, ainsi que les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, éléments d'évaluation ou associés au thème proposé).

Thème retenu pour la séquence :

« Aspects réglementaires et techniques liés à la livraison, dans un contexte spécifique, de marchandises périssables sous température dirigée ».

Problématique associée : adaptation des entreprises de transport de marchandises sous température dirigée aux enjeux environnementaux et sanitaires tels que la préservation de la qualité de l'air et la lutte contre les nuisances sonores, en particulier en milieu urbain.

Situation professionnelle identifiée : une entreprise est confrontée, dans le cadre de ses activités de transport, aux respects de réglementations et normes visant à protéger l'environnement, ce qui engendre une adaptation du service rendu afin de répondre à ces exigences.

Il est demandé aux candidat(e)s de traiter les différentes questions développées dans les parties suivantes :

1^{ère} partie : maîtriser les compétences disciplinaires liées au transport sous température dirigée.
2^e partie : analyser des documents techniques en vue d'une exploitation pédagogique.
3^e partie : construire et mettre en œuvre des situations d'enseignement et d'apprentissage.
4^e partie : proposer des modalités d'enseignement en phase avec les attendus des enseignements de la voie professionnelle.

PREMIÈRE PARTIE

Gérer un transport sous température dirigée

Cette première partie du sujet a pour objectif de vérifier que les candidats maîtrisent les compétences disciplinaires en relation avec le thème : « Aspects réglementaires et techniques liés à la livraison, dans un contexte spécifique, de marchandises périssables sous température dirigée » et la situation proposée. Le

questionnement est conçu pour guider, par ailleurs, enrichir la proposition de la séquence pédagogique prévue dans la troisième partie du sujet.

Mise en situation : une entreprise de transport public de marchandises périssables doit assurer, pour le compte d'autrui, la livraison de produits alimentaires réfrigérés (beurre, lait pasteurisé, viande hachée, produits laitiers). Cette livraison est prévue pour se réaliser de nuit en agglomération lyonnaise (classée ZFE, Zone à Faibles Émissions). Un impératif de livraison a été fixé à 23h30 par le donneur d'ordre.

Le chargement est réalisé sur le site du transporteur, basé à une centaine de kilomètres du destinataire. Pendant le transport, et à l'approche de Lyon, le conducteur est retardé du fait de la mise en place d'une déviation suite à un accident de la route. Par conséquent, l'arrivée chez le client se fait à 1h du matin au lieu de 23h30 initialement prévue.

Réponses à rédiger sur feuille de copie.

Question 1.1 : À partir de l'extrait du contrat de transport de marchandises périssables sous température dirigée (DT1), **identifier** les dispositions du contrat de transport qui s'appliquent dans ces conditions.

Article 11.2. Pour les envois égaux ou supérieurs à trois tonnes.

Les durées totales de mise à disposition du véhicule sont au maximum :

2° Pour les envois de plus de dix tonnes ou supérieurs à trente mètres cubes :

- a) D'une heure en cas de rendez-vous respecté ;
- b) De deux heures en cas de plage horaire respectée ;
- c) De trois heures dans tous les autres cas.

Lorsqu'il y a rendez-vous, un retard de trente minutes est admis par rapport à l'heure d'arrivée fixée, ainsi qu'un allongement de la durée d'immobilisation du véhicule de trente minutes.

En cas de rendez-vous manqué, ce sont les durées prévues pour les autres cas (c) qui sont applicables, majorées de quinze minutes.

Article 21.3 : Indemnisation pour retard à la livraison.

En cas de préjudice prouvé résultant d'un retard à la livraison du fait du transporteur, celui-ci est tenu de verser une indemnité qui ne peut excéder le prix du transport (droits, taxes et frais divers exclus).

Le donneur d'ordre a toujours la faculté de faire une déclaration d'intérêt spécial à la livraison qui a pour effet de substituer le montant de cette déclaration au plafond de l'indemnité fixé à l'alinéa précédent.

Sans préjudice de l'indemnité prévue aux deux alinéas précédents, les pertes ou avaries à la marchandise résultant d'un retard sont indemnisées conformément aux dispositions de l'article 20 ci-dessus.

Question 1.2 : Compte tenu de la nature et des spécificités de la marchandise, **définir**, en prenant appui sur la réglementation ATP (Accord sur le Transport des denrées Périssables), les différents types de véhicules (isotherme, réfrigérant, frigorifique et calorifique) utilisés en transport sous température dirigée. **Indiquer** celui (ou ceux) adapté(s) dans cette situation, **justifier** la réponse.

Isotherme : Véhicule dont la caisse est construite avec des parois isolantes (y compris les portes, le plancher et la toiture), permettant de limiter les échanges de chaleur entre l'intérieur et l'extérieur de la caisse sans utilisation d'une source de froid ou de chaleur.

Réfrigérant : Véhicule isotherme doté d'une source de froid autre qu'un groupe frigorifique permettant d'abaisser la température à l'intérieur de la caisse vide et de l'y maintenir aux conditions imposées.

Frigorifique : Véhicule isotherme muni d'un dispositif de production de froid (groupe frigorifique) qui permet d'abaisser la température à l'intérieur de la caisse vide et de l'y maintenir conformément aux conditions imposées.

Calorifique : véhicule isotherme conçu pour le transport des produits chauds et équipé d'un système de production de chaleur qui permet d'élever la température à l'intérieur de la caisse et de la maintenir.

Dans cette situation un véhicule réfrigérant ou frigorifique est adapté.

Question 1.3 : À partir des différents documents techniques disponibles (DT2, DT4), **identifier** deux technologies que vous jugez prépondérantes, permettant de garantir un transport frigorifique et une livraison dans des conditions optimales et qui mériteraient d'être développées en cours. **Justifier** les réponses.

Deux technologies :

- Connectivité : traçabilité température produits,
- Rideau d'air électrique temporisé

Question 1.4 : À partir de votre connaissance du transport de marchandises sous température dirigées, **indiquer** deux autres innovations qu'il conviendrait d'explorer et d'expliquer avec des élèves de la filière CTRM

Deux innovations :

- Groupe frigorifique (batterie / électrique)
- Vector E cool (conversion en électricité de l'énergie cinétique produite pas le véhicule).

DEUXIÈME PARTIE

Analyser des documents techniques en vue d'une exploitation pédagogique.

Cette deuxième partie permet de vérifier que les candidats sont capables d'analyser différents documents techniques. Le questionnement doit permettre d'enrichir la proposition de la séquence pédagogique prévue à la troisième partie.

Réponses à rédiger sur feuille de copie

Question 2.1 : À partir des informations détaillées dans le document technique (DT3), **indiquer** les contraintes environnementales liées à la circulation en agglomération lyonnaise et au déchargement de nuit de marchandises sous température dirigée sur un site labélisé Certibruit. **Préciser** l'incidence de chacune de ces contraintes spécifiques sur le choix du véhicule utilisé pour la livraison de ces marchandises.

ZFE : Respect des normes Crit'air pour l'accès à la ZFE : véhicule de catégorie Crit'air 2 au maximum.

Label Ecobruit : respect de normes sonores : pour livraison de nuit dans le respect des riverains. Obligation d'avoir un véhicule doté de la certification Piek.

Question 2.2 : **Démontrer** pour chacune des situations ci-dessous si le donneur d'ordre est en droit de refuser le véhicule au déchargement eu égard aux clauses du contrat type de transport de marchandises périssables sous température dirigée. **Justifier** chacune des réponses.

Situation n°1 : présentation au déchargement d'un véhicule respectant la charte Certibruit, adapté au type, aux dimensions et à la masse de la marchandise mais ne répondant pas aux normes Crit'Air pour circuler dans la ZFE ;

Pas de refus du véhicule : le contrat de transport n'aborde pas les normes Crit'Air. Circulation en ZFE au risque et péril du transporteur.

Situation n°2 : présentation au déchargement d'un véhicule autorisé à circuler en ZFE, adapté au type, aux dimensions et à la masse de marchandise mais ne répondant pas aux normes de la charte Certibruit exigée par le donneur d'ordre.

Pas de refus du véhicule : le contrat de transport n'aborde pas les normes Certibruit.

Question 2.3 : En prenant en considération les caractéristiques des marchandises et du matériel de transport disponible (DT5) ainsi que les températures maximales de transport des produits réfrigérés (DT6) :

- **Vérifier** la compatibilité de l'ensemble de véhicules (tracteur + semi-remorque) avec la livraison à réaliser en termes de carrosserie et de charge utile.
- **Indiquer** à quelle température le conducteur devra régler sa semi-remorque pour que cette livraison puisse se faire dans les conditions requises.

Compatibilité en termes de carrosserie	<p>S/R FRC 11/2026 bi-température : agrément ATP valide et type de S/R adaptée pour le transport des produits listés : beurre, lait pasteurisé, viande hachée, produits laitiers (catégorie FRC valide pour tous).</p> <p>S/R avec certificat Piek pour respect du label Certibruit.</p> <p>Tracteur Crit'air 2 pour accès à la ZFE.</p>
Compatibilité en termes de masse	<p>MMA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - MCV (S/R) + MV (TR) = 22 + 6,55 = 28 t 55 - MCE: 44 t - 3 essieux: 38 t <p>MMA = 28 t 55</p> <p>CU = MMA – MV (TR) – MV (S/R) = 28,55 – 6,55 – 7,30 = 14,70 tonnes</p> <p>CU suffisante (13,90 tonnes à charger)</p>
Température de transport et justification	<p>Beurre : + 6° ; Lait pasteurisé : + 6° ; Viande hachée : + 2° ; Produits laitiers : + 6° Véhicule bi-température.</p>

Question 2.4 : À partir de l'extrait de documentation du groupe frigorifique Vector eCool (DT4), **expliquer** en quoi l'utilisation de ce type de matériel, en comparaison avec les systèmes classiques fonctionnant au GNR (Gasoil Non Routier), peut apporter des gains à l'entreprise de transport.

- Pas de pollution sonore et environnementale contrairement au GNR,
- Gains pour l'entreprise : coût de revient, image de marque, relation commerciale.

Question 2.5 : Identifier les contraintes réglementaires et techniques liés à une opération de livraison de marchandises sous température dirigée, de nuit en ZFE (Zone à Faible Emission).

- Contraintes réglementaires : respect des normes Crit'Air et Certibruit
- Contraintes techniques : avoir un véhicule adapté (Crit'Air 3 max)

TROISIÈME PARTIE

Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage.

Cette partie de l'épreuve doit permettre de vérifier que les candidats sont en capacité de proposer une séquence pédagogique ayant pour objet : « L'affectation et la mise en service d'un véhicule articulé dans le cadre d'une livraison de nuit en ZFE (Zone à Faibles Emissions) de produits alimentaires réfrigérés ».

Mise en situation : À l'issue de leur formation, les élèves devront être capables de mettre en œuvre en situation professionnelle réelle, les actions régies par ce contrat de transport spécifique. Des séquences relatives au contrat type de transport de marchandises générales et au document de transport (lettre de voiture européenne) ont été réalisées en classe de première BAC PRO CTRM. Par contre, aucun contrat type spécifique n'a été abordé avant la classe de terminale. Aussi, pour une classe de Terminale Bac Pro CTRM accueillant 24 élèves en formation initiale sous statut scolaire, il s'agit de concevoir une séquence

d'enseignement qui s'inscrit dans la progression pédagogique sur les 3 années de formation du BAC PRO CTRM. Cette séquence a pour objet « L'affectation et la mise en service d'un véhicule articulé dans le cadre d'une livraison de nuit en ZFE (Zone à Faibles Emissions) de produits alimentaires réfrigérés ».

Exploitation du référentiel :

Réponses à rédiger sur feuille de copie.

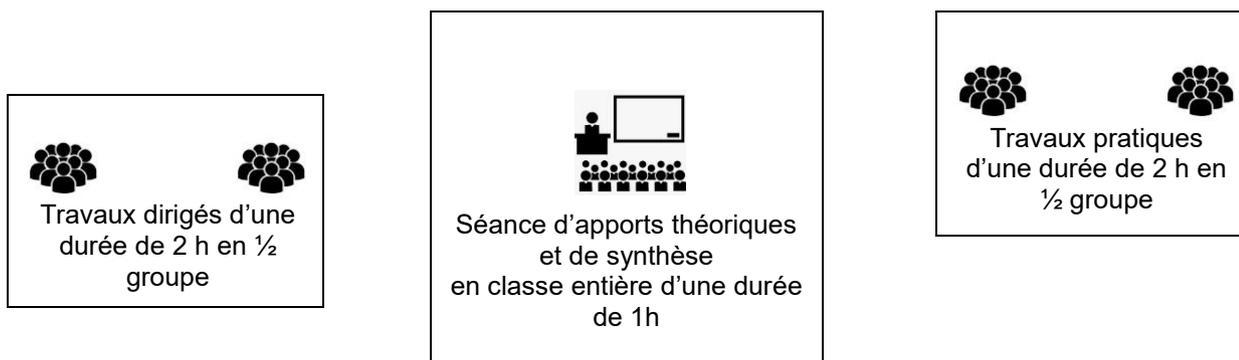
Question 3.1 : à partir des informations ci-dessus, **préciser**, en fournissant l'argumentaire requis, si cette activité pédagogique doit être abordée **avant**, **pendant** ou **après** les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP).

Positionnement possible au retour des PFMP (février), ce qui permettra de prendre appui sur l'expérience acquise par les élèves ayant réalisé une PFMP chez un transporteur spécialisé dans le transport sous température dirigée (motivation des élèves qui partageront leurs acquis + apports à ceux n'ayant réalisé une PFMP chez un transporteur ayant une activité de température dirigée).

Positionnement pendant les PFMP : apport, prise de notes des élèves + photos.

Positionnement possible avant les PFMP, ce qui permettrait aux élèves réalisant des PFMP chez des transporteurs spécialisés en température dirigée de mettre en application les acquis validés au lycée.

Pour cette classe de terminale BAC PRO CTRM, le choix de l'équipe pédagogique consiste à aborder cette séquence au travers de 3 séances identifiées comme suit :



La dernière séance de cette séquence a pour objectif de mettre en application les contenus de la séance dans le cadre d'un projet de partenariat (mise en situation au sein de l'établissement de formation). Des partenaires extérieurs au lycée sont associés à cette réalisation.

Question 3.2 : À partir des extraits du référentiel (DT7), **préciser**, en les détaillant, les prérequis (savoirs, compétences) que doivent maîtriser les élèves avant de débiter la nouvelle séquence.

Savoirs réglementaires	S 1.2.1 Le contrat de transport national de marchandises : la définition du contrat de transport : ses acteurs, les étapes..., le contrat type marchandises générales, les obligations contractuelles, les litiges et les réserves, le document matérialisant le contrat de transport national.
Savoirs techniques / technologiques	S3.1.1 Les châssis, les équipements : différents types de véhicules, de structures, de carrosseries, les équipements spécifiques.

Question 3.3 : Indiquer pour chacune des trois séances qui composent cette séquence :

- ✓ L'(les) objectif(s) de chacune des séances ;
- ✓ Les activités que le professeur proposera aux élèves.

Titre de la séquence proposée aux élèves : Le contrat de transport spécifique « température dirigée ».			
Objectif de la séquence indiqué aux élèves : Maîtriser et appliquer les obligations relatives au contrat type spécifique « température dirigée ».			
Travail demandé aux élèves « être capable de... » pour chaque séance	Codification de la ou des compétences visées (Cx.y), Codification des savoirs mobilisés (Sx.y)	Activités proposées aux élèves	Données et conditions de réalisation requises
Séance 1 : être capable d'identifier les obligations à appliquer dans le cadre d'un transport sous température dirigée.	C1.1.2 : collecter toutes les informations nécessaires au transport à réaliser C1.1.3 : exploiter et analyser les informations liées à la réglementation du transport ; C2.2.1 : contrôler la compatibilité du véhicule au transport à réaliser. S1.2.1 Le contrat de transport S3.1.1 Les châssis, les équipements	Vérifier la compatibilité du véhicule au transport à réaliser, identifier les obligations des intervenants à partir d'une mise en situation professionnelle (travail dirigé) d'une opération de transport de marchandises périssables.	Salle de cours, Caractéristiques d'un envoi (expéditeur, destinataire, marchandises), Caractéristiques des véhicules disponibles (catégorie, classe), Extrait du contrat type « température dirigée ».
Séance 2 : être capable d'identifier les obligations à appliquer dans le cadre d'un transport sous température dirigée.	C1.1.3 : exploiter et analyser les informations liées à la réglementation du transport ; S1.2.1 Le contrat de transport S3.1.1 Les châssis, les équipements	Réalisation d'une synthèse de manière individuelle (identifier les obligations), mise en commun et réalisation d'une synthèse de cours commune.	Salle de cours et outil de réalisation d'une synthèse de cours (carte heuristique ou autre).
Séance 3 : être capable d'appliquer les obligations relatives à l'exécution du contrat de transport spécifique « température dirigée ».	C2.2.1 : contrôler la compatibilité du véhicule au transport à réaliser ; C3.1.3 : Préparer le véhicule au chargement ; C3.4.1 : Contrôler la marchandise à transporter ; C2.1.2 : Sélectionner et compléter les documents de transport ; C3.8.3 : mettre la marchandise à disposition. S1.2.1 Le contrat de transport S3.1.1 Les châssis, les équipements	Vérifier la compatibilité du véhicule au transport à réaliser, préparer le véhicule au chargement, charger et décharger un envoi dans le respect des obligations du contrat spécifique « température dirigée », renseigner le document de transport.	Caractéristiques d'un envoi, Un véhicule de transport sous température dirigée fonctionnel mis à disposition par un transporteur ou autre (pour mise en température du groupe), De la marchandise (simulation d'un envoi sous température dirigée), thermomètre, mise en place d'un jeu de rôle pour réalisation d'un chargement et déchargement en température dirigée.

Question 3.4 : Présenter le document de synthèse, à l'attention des élèves, prévu en fin de séance n°2 (séance d'apports théoriques et de synthèse en classe entière d'une durée de 1h).

Types de transport	Denrées Périssables
Autorisation	Agrément ATP
Formation conducteur	Interne a l'entreprise
Réglementation code de la route	Autorisé week-ends et jours fériés
Les obligations du donneur d'ordre au transporteur	La spécificité de la marchandise L'état physique de la marchandise Son conditionnement La température de la marchandise à maintenir au cours du transport
Documents accompagnant la marchandise	Lettre de voiture + Docs marchandise
Obligations conducteur	Régler le groupe frigorifique a bonne température Lavage intérieur de la semi-remorque

Sur le document réponse DR1 (et sur feuilles de copie si besoin) :

Question 3.5 : Indiquer pour la séance n°3 (séance de travaux pratiques d'une durée de 2 h en 1/2 groupe) :

- ✓ la ou les compétences visées détaillées ;
- ✓ les savoirs mobilisés ;
- ✓ les données et conditions de réalisation requises pour chacune des activités proposées aux élèves.

Compétence(s) Codification(s) :	Intitulé(s) :
C2.2	Prendre en charge le véhicule et organiser le chargement.
Savoirs mobilisés au cours de la séance :	
Codification :	Intitulé :
S1.2	Les contrats de transport
Codification :	Intitulé :
S3.1	Les caractéristiques des véhicules
Activités proposées aux élèves	Données et conditions de réalisations :
Prendre en charge un véhicule (MMA, CU, caractéristiques techniques...)	<ul style="list-style-type: none"> - Un véhicule frigorifique bi-température, - Agréments et équipements afférant au véhicules valides - Une mise en situation
Mise en service du groupe frigorifique en fonction de la marchandise transportée.	<ul style="list-style-type: none"> - Un véhicule frigorifique bi-température - Livret d'utilisation du groupe frigorifique et de la manipulation de la paroi intérieure - Une mise en situation.

Question 3.6 : **Proposer** une mise en situation professionnelle et **Identifier** en prenant appui sur les extraits du référentiel (DT7) les indicateurs de performance associés en vue d'une évaluation sommative à prévoir en fin de séquence.

La mise en situation proposée doit faire référence à une entreprise de transport frigorifique et présenter un ordre de mission et les caractéristiques du véhicule utilisé.

Indicateurs de performance :

- Le véhicule est compatible avec la marchandise à transporter,
- Les équipements et accessoires nécessaires aux transports à réaliser sont présents et compatibles,
- Les contrôles, visites techniques, agréments afférents aux véhicules et équipements sont valides

QUATRIÈME PARTIE

Intégrer la transformation et la rénovation des lycées professionnels dans son enseignement.

Cette partie de l'épreuve doit permettre de vérifier que les candidats sont en capacité de proposer des modalités d'enseignement en phase avec les attendus de la voie professionnelle. Les propositions d'activités

doivent être abordées en cohérence avec le thème du transport de denrées périssables sous température dirigée. Réponses à rédiger sur feuille de copie.

Progression commune avec le professeur de Prévention Santé Environnement (PSE).

Question 4.1 : En prenant appui sur l'extrait de programme de PSE (DT8), **identifier** trois notions clés en lien avec l'activité de transport de denrées périssables sous température dirigée. **Justifier** les choix effectués.

- Qualité sanitaire (lavage du frigo),
- Chaîne du froid (conservation, respect de température),
- Réglementation sécuritaire alimentaire (risque de contamination).

Activité dans le cadre d'un d'accompagnement à l'insertion professionnelle

L'accompagnement à l'insertion professionnelle permet aux élèves concernés à la fois de mieux comprendre l'environnement économique du transport de marchandise pour mieux s'y insérer mais aussi permet de développer des compétences à la fois professionnelles (savoir-faire), transversales et sociales (savoir-être, adaptation, intégration).

Question 4.2 : **Présenter** une organisation possible de cet accompagnement en établissement scolaire, en précisant des modalités et des activités proposées aux élèves, les intervenants de l'équipe pédagogique à associer, le format (cours, TD, TP, activité de projet, autres...).

En équipe pédagogique (avec prof PSE) : réalisation de TD (partir d'un exemple concret de contamination suite à un transport à mauvaise température). Hygiène véhicule (responsabilité du conducteur), lavage des mains.

Question 4.3 : **Proposer** des actions spécifiques notamment avec des partenaires de l'éducation nationale dans le cadre de cet accompagnement à l'insertion professionnelle.

Travail avec les entreprises de transport frigorifique, partenaires de l'établissement (STEF, FRAPPA...)

Les attentes des membres du jury pour cette épreuve d'admissibilité

Il était conseillé aux candidats de prendre connaissance de l'ensemble du sujet et ensuite de s'appuyer sur les différents documents DT du dossier technique et documents DR du dossier réponses pour répondre aux questions posées dans le sujet.

Il est demandé aux candidat(e)s de répondre aux questions en utilisant une ou des feuilles de copie et les documents réponses proposés.

Ce qui était attendu : des réponses exprimées sous forme de phrases construites et avec un vocabulaire adéquat (professionnel). Les membres du jury ont évalué l'utilisation du vocabulaire de manière adéquate, correcte et précise, ainsi que des propos clairs, pertinents, associés à une argumentation solide, exacte et suffisante au regard de la question posée et des éléments de réponse attendus.

Commentaires sur l'épreuve écrite d'admissibilité

Encore à cette session, près de 50% des candidats qui s'inscrivent à ce concours ne se présentent pas à l'épreuve écrite.

Partie 1 :

Beaucoup de candidats éprouvent des difficultés à exploiter les documents ressources pour répondre aux questions. Les connaissances techniques sur les différents véhicules de transport de denrées périssables ne sont pas maîtrisées.

Partie 2 :

Pour quelques candidats, certaines questions étaient mal appréhendées, ce qui a conduit à des hors sujets dans les réponses. Les connaissances techniques de base (calcul MMA et CU) ne sont souvent pas maîtrisées en totalité. La plupart des candidats n'ont pas su différencier les contraintes liées au contrat type et/ou au code de la route et aux normes qui amputent seulement le transporteur.

Partie 3 :

Le référentiel n'est pas exploité correctement ni maîtrisé. Trop de candidats se contentent de lister toutes les compétences fournies dans les documents ressources. Le document de synthèse n'a quasiment jamais été proposé. Beaucoup de candidats n'ont pas connaissance des documents pédagogiques professeurs et élèves.

Partie 4 :

Trop peu de candidats ont traité cette partie et les réponses proposées sont souvent hors sujet. Les aspects de la transformation de la voie professionnelle sont méconnus et les applications en lycée trop abstraites pour eux. Dans l'ensemble, les réponses manquent de développement. Il en est de même pour l'utilisation des documents techniques, beaucoup de candidats ne les ont pas utilisés à bon escient.

Pour bon nombre de copies corrigées, les réponses apportées sont insuffisantes, incomplètes, manquent de précision vis-à-vis des questions posées. Cette année, les résultats constatés à l'issue des corrections des copies n'ont pas permis de déclarer plus de 35 admissibles, les résultats étant jugés insuffisants.

Dans l'ensemble, les réponses manquent de développement. Il est dommage d'avoir des candidats qui n'argumentent pas leurs réponses alors qu'ils l'exigeront de leurs élèves de BAC PRO. Il en est de même pour l'utilisation des documents techniques, beaucoup de candidats ne les ont pas utilisés à bon escient.

Pour autant, les membres du jury se félicitent d'avoir rencontré :

- quelques copies qui correspondent aux éléments de correction avec une cohérence entre la proposition de la séquence et la proposition des différentes séances ;
- des candidats qui connaissent la démarche de conception d'un enseignement prenant appui sur la définition des tâches et compétences professionnelles du référentiel du diplôme ;
- les articulations que peuvent prendre les enseignements professionnels de conduite routière avec les autres enseignements, les PFMP, la certification... ;
- des candidats qui ont su répondre de manière synthétique et organisée aux différentes questions posées, en explorant les trois parties du sujet proposé.

Toutefois, les membres du jury ont constaté :

- des copies partiellement renseignées ou différentes parties du sujet insuffisamment traitées ;
- des réponses hors sujet en raison d'une mauvaise maîtrise du référentiel du diplôme (distinction des tâches, des compétences, des savoirs associés) ;
- une interprétation erronée des questions posées ;
- une exploitation insuffisante des extraits du référentiel du diplôme ;
- une méconnaissance des termes du lexique fourni dans le sujet ;
- des développements parfois beaucoup trop longs ou manquants de consistance ;
- une maîtrise insuffisante du vocabulaire technique, professionnel et pédagogique ;
- un niveau de maîtrise du français, à l'écrit, insuffisant (orthographe, grammaire, syntaxe) ;
- des connaissances règlementaires superficielles ;
- des difficultés à concevoir, autour d'un thème imposé, des démarches didactiques (l'enseignant qui enseigne) et pédagogiques (l'élève qui apprend) ;
- l'absence d'une vision globale de la formation (pluridisciplinarité, PFMP) ;
- l'absence de culture de l'évaluation.

Les résultats à l'épreuve écrite démontrent des difficultés à concevoir une séquence et à décrire une séance pédagogique. Encore une fois, le sujet de cette année s'ouvrait également à différentes questions auxquelles tout futur enseignant aura à répondre comme, par exemple, les liens entre son enseignement et les autres disciplines ou innovations pédagogiques introduites dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle (TVP). De fait, si les candidats n'ont pas pris le temps de se renseigner sur le fonctionnement d'une classe, d'un établissement de formation et n'ont que peu de réponses quant aux questions d'éducation, et d'évaluation des acquis, on ne peut faire que le constat de résultats insuffisants.

Les membres du jury recommandent fortement aux candidats de :

- s'approprier l'articulation des différentes parties du référentiel du « baccalauréat professionnel CTRM » en identifiant et en analysant les tâches décrites dans le référentiel des activités professionnelles (RAP), les compétences décrites dans le référentiel de certification, les savoirs associés ;

- s'approprier les tableaux qui décrivent les tâches, les compétences et les savoirs-associés ;
- exercer une veille sur les métiers et les technologies ;
- prendre connaissance du sujet dans son intégralité afin d'identifier le sens global des différentes parties et questions ;
- démontrer leur maîtrise de la langue française dans la rédaction des réponses (orthographe, grammaire, syntaxe) ;

Les membres du jury conseillent vivement aux futurs candidats de s'entraîner à concevoir des séquences et des séances pédagogiques, pour cela différentes solutions :

- exercer une veille sur les sujets des sessions antérieures, sur les démarches et stratégies pédagogiques mises en œuvre dans l'enseignement professionnel ;
- rencontrer une équipe d'enseignants en lycée professionnel dispensant la formation « baccalauréat professionnel CTRM » afin d'appréhender des organisations pédagogiques s'articulant autour du RAP et des compétences professionnelles. Ces échanges de pratique sont indispensables pour les candidats n'ayant pas ou peu d'expérience de l'enseignement professionnel.

6. Épreuve d'admission de leçon

6.1. Constats

Les candidats restent confrontés à différentes mises en situation professionnelles (prise en charge d'un camion, mise à quai, conduite commentée, analyse technologique et réglementaire ...) et un exposé relatif à l'enseignement de la conduite routière, à la veille technologique et réglementaire.

Il est attendu des candidats qu'ils effectuent les différentes tâches professionnelles et qu'ils démontrent leurs connaissances et expertises scientifiques, théoriques et pratiques de la discipline.

Toutes ces mises en situation professionnelles reposaient sur un thème, véritable fil conducteur pour concevoir une séquence pédagogique. Les candidats devaient se placer en situation professionnelle d'enseigner.

Le CAPLP Conducteur routier ne recrute pas des conducteurs routiers, ni des futurs enseignants ou formateurs de permis de conduire, **mais bien des futurs enseignants de conduite routière**, devant former durant 2 années (CAP) ou 3 années (baccalauréat) des élèves (ou apprentis) aux différentes compétences et savoirs associés du référentiel du baccalauréat conducteur et transporteur routier de marchandises.

Les épreuves d'admission s'attachent à ce que les candidats proposent une séquence pédagogique qui permettra d'évaluer plusieurs compétences porteuses ou faisant appel à une diversité de savoirs associés, dans le cadre d'une mise en situation professionnelle : thème imposé par le jury

Compétences

Capacités	Compétences	
C1 Communiquer – S'informer - Analyser	1.1	Collecter et exploiter les informations nécessaires au transport.
	1.2	Communiquer avec son entreprise, le client et les acteurs du domaine public.
	1.3	Renseigner, restituer les documents relatifs à ses activités.
C2 Traiter - Décider - Organiser	2.1	Vérifier et renseigner les documents nécessaires au transport.
	2.2	Prendre en charge le véhicule et organiser le chargement.
	2.3	Déterminer et adapter l'itinéraire.
	2.4	Programmer et gérer ses activités.
	2.5	Gérer des litiges, les anomalies, les incidents et accidents.
C3 Réaliser	3.1	Préparer le véhicule et les accessoires au chargement.
	3.2	Charger, caler et arrimer la marchandise.
	3.3	Conduire en sécurité les chariots de manutention à conducteur porté.
	3.4	Contrôler le chargement.
	3.5	Conduire rationnellement et en sécurité le véhicule.
	3.6	Exploiter les moyens embarqués de contrôle, de communication, d'aide à la conduite et de suivi de la marchandise.
	3.7	Accéder et manœuvrer sur le site du client.
	3.8	Mettre la marchandise et les documents à disposition du client.
	3.9	Gérer les supports de charge, les conditionnements, les rebuts.
	3.10	Restituer le véhicule.

Savoirs associés

LE TRANSPORT ROUTIER	La réglementation du transport Les contrats de transport La réglementation sociale Les cartes routières et les plans d'agglomération La marchandise
LA CONDUITE DES VÉHICULES	Les règles de circulation et de sécurité routière Les règles de conduite

LE VEHICULE DE TRANSPORT DE MARCHANDISES	Les différents types de véhicules Le fonctionnement du véhicule Les dispositifs hydrauliques embarqués
LA MANUTENTION	La préparation du véhicule à la manutention La manutention mécanisée
L'ENVIRONNEMENT ET L'ORGANISATION DE L'ENTREPRISE	L'environnement professionnel La gestion des entreprises de transport La communication
LA QUALITÉ ET LA SECURITÉ DANS LE TRANSPORT ROUTIER	La démarche qualité La prévention des risques professionnels Le développement durable

Il ne s'agit pas comme l'envisagent encore nombre de candidats, d'enseigner la conduite routière pour obtenir un permis, mais bien de se placer dans le cadre d'un (ou d'une) enseignant(e) de conduite routière qui s'appuie sur des situations professionnelles rencontrées pour concevoir et construire son enseignement.

Les candidats n'avaient pas à démontrer leur capacité à conduire (ou conduite commentée) un véhicule articulé, par ailleurs validée par leurs permis de conduire, **mais découvraient un itinéraire présentant des opportunités de traiter, avec des élèves, en séance de conduite routière puis en séance de cours ou travaux dirigés, le thème proposé.** Ils avaient ensuite à refaire cet itinéraire et à se placer dans le cadre d'un enseignement et de l'accompagnement d'un élève en formation. C'est un membre du jury au poste de conduite qui jouait le rôle de l'élève.

Les membres du jury ont évalué, la capacité du candidat à :

- **analyser des situations de conduites rencontrées ;**
- **former et accompagner un élève dans sa formation lors d'une séance de conduite routière.**

Dans le cadre de la réalisation d'un transport :

- la prise en charge d'un véhicule ;
- la conduite d'un véhicule articulé en suivant un itinéraire et pour un thème imposé ;
- la réalisation d'une mise à quai.

Dans le cadre de l'exploitation et de la mise en œuvre d'un transport ou de l'investigation dans les domaines de la réglementation, de la technologie, la capacité du candidat à :

- s'approprier la problématique ;
- mobiliser des éléments de veille, d'évolutions technologiques et réglementaires ;
- rechercher et organiser des idées, des données et des informations, exploiter les situations de conduite ;
- imaginer, concevoir une séquence, produire des documents pour la séquence.

Dans le cadre de la conception et de la présentation de la séance (incluse dans une séquence) et de l'évaluation des élèves, la capacité du candidat à :

- présenter la démarche initiée par le candidat (exploitation des données et du référentiel) pour sa séquence et séance ;
- présenter la séquence de formation ;
- présenter la séance ;
- présenter la démarche pédagogique envisagée ;
- justifier la pertinence de l'évaluation proposée ;
- justifier les choix didactiques et pédagogiques (séquence et séance) ;
- répondre avec précision au questionnement du jury ;
- être réactif ;
- maîtriser du vocabulaire technique et professionnel ;
- communiquer à l'oral et à l'écrit, proposer des documents ;
- mobiliser les moyens disponibles, gérer son temps ;
- faire état de ses propres connaissances vis-à-vis des valeurs qui portent le métier et des missions du métier d'enseignant.

Les membres du jury notent qu'un certain nombre de candidats a :

- réalisé une conduite professionnelle, souple et rationnelle ;
- mis en œuvre une démarche de résolution de problèmes ;
- fait preuve d'autonomie et de réactivité ;
- fait valoir un bon niveau de connaissances dans les domaines technologique et réglementaire.

Toutefois, les membres du jury déplorent que :

- les prestations en conduite soient décevantes au regard des attentes du jury : manque ou pratique incompatible avec la conduite rationnelle et en sécurité ;
- les manœuvres ne soient pas toujours maîtrisées ;
- les connaissances technologiques relatives au fonctionnement des systèmes soient superficielles ;
- les évolutions technologique et réglementaire soient citées sans que les contenus ne soient maîtrisés ;
- l'ensemble des tâches attendues ne soit réalisé que partiellement en raison notamment d'une mauvaise gestion du temps.

6.2. L'exploitation pédagogique, une difficulté récurrente chez les candidats

À partir du thème imposé, des situations vécues sur les 4 premières heures, à partir d'une situation ou d'un objectif de formation imposé, il est attendu des candidats qu'ils proposent, une séquence de formation mettant en évidence la démarche pédagogique et les activités proposées aux élèves en lien avec le thème imposé. Les moyens informatiques mis à leur disposition permettent d'optimiser le temps de présentation et facilitent la production de documents pédagogiques comme la fiche contrat, les documents de préparation, les documents élèves, etc.

Cette année les candidats pouvaient aussi s'appuyer sur l'itinéraire qui avait été filmé et numérisé.

Les membres du jury évaluent :

- l'exploitation rationnelle du référentiel concerné ;
- la maîtrise des concepts de séance, séquence, situation professionnelle, objectif pédagogique, prérequis, synthèse, évaluation ;
- la cohérence de la construction de la séquence et le positionnement de la séance ;
- l'identification des compétences visées et les savoirs associés correspondants ;
- la prise en compte des besoins et des acquis des élèves ;
- la maîtrise des savoirs et savoir-faire caractéristiques du champ professionnel concerné ;
- la production de documents pédagogiques ;
- le niveau de réflexion pédagogique conduite par le candidat ;
- les connaissances relatives à l'organisation des enseignements sur le cycle de formation du ou des diplômes professionnels concernés ;
- l'aptitude à agir de façon éthique et responsable ;
- l'aptitude du candidat à s'exprimer correctement et à maîtriser le vocabulaire professionnel ;
- la réactivité du candidat.

Les membres du jury ont apprécié :

- les présentations orales illustrées, notamment par un diaporama ;
- la réactivité et la capacité à prendre en compte les remarques du jury ;
- la qualité de la production de documents techniques et pédagogiques tant sur la forme que sur le fond ;
- la posture du candidat adaptée au métier d'enseignant.

Néanmoins, les membres du jury constatent dans certains cas :

- une mauvaise gestion du temps et une lecture incomplète des attentes ;
- l'absence de documents en étayage de la séquence proposée ;
- la non-utilisation des moyens informatiques mis à disposition ;
- des lacunes en matière de démarches et méthodes pédagogiques ;
- une méconnaissance de l'organisation des enseignements dans la voie professionnelle transformée ;
- un manque de recul sur les contenus présentés ;
- une connaissance confuse, voire erronée du fonctionnement d'un EPLE (établissement public local d'enseignement).

6.3. Commentaires sur cette épreuve pratique et orale d'admission de leçon

Généralement, dans le cadre de ce concours externe, pour de nombreux candidats, les performances démontrées lors des différentes situations vécues dans la proposition pédagogique restent très moyennes, voire insuffisantes.

Tout enseignant ou futur enseignant est porteur d'une culture commune. Aussi, la culture numérique et la maîtrise des outils numériques de communication, la maîtrise orale de la langue française au travers des épreuves pratiques doivent pouvoir être démontrées.

Les membres du jury relèvent que certains candidats ont pris le temps de se préparer à cette épreuve pratique. Ils constatent que plusieurs candidats, qui ont obtenu des notes moyennes à l'épreuve d'admissibilité, se sont révélés plus performants à l'admission. Ces candidats ont fait preuve d'une réelle écoute des conseils prodigués par le jury et ont su les réinvestir tout au long de l'épreuve. Ces candidats montrent une bonne connaissance des référentiels de formation et une pratique professionnelle de la conduite routière satisfaisante.

Les membres du jury rappellent que le référentiel constitue le cahier des charges de la formation à dispenser, outil que l'enseignant et donc les candidats doivent absolument s'approprier, en amont du concours, pour en faire une exploitation optimale.

Si plusieurs candidats, accompagnés par les membres du jury dans leur démarche d'investigation, ont su démontrer une capacité à relier les différentes mises en situation proposées autour d'une thématique et d'un fil conducteur lors de cette épreuve pratique, pour autant, les propositions de séance et d'organisation pédagogique restent souvent très synthétiques, peu explicites, parfois sans lien avec le thème imposé. Une réflexion plus approfondie des questions didactique et pédagogique aurait permis d'obtenir de meilleurs résultats.

Certains candidats disposent d'une expérience professionnelle confirmée dans la conduite routière, de fait des compétences démontrées durant l'épreuve vis-à-vis des activités et situations pratiques (prise en charge d'un véhicule, conduite, mise à quai en respectant un protocole d'accès à un site logistique, prise en charge de marchandises). Pour ces candidats, le jury fait le constat d'un niveau bien moindre de compétences lorsqu'il s'agit de démontrer un niveau de connaissances technologique, réglementaire dans le contexte de la conduite et du transport routier de marchandises. Certains candidats n'ont pas toujours pris le temps d'actualiser leurs connaissances sur les évolutions techniques et réglementaires, d'autres ne les maîtrisant que partiellement.

Lorsqu'il s'agit d'imaginer, de concevoir une séance pédagogique, le manque de connaissance sur le fonctionnement du système éducatif, l'absence d'expériences vécues et/ou de réflexion dans les domaines pédagogiques ou didactiques dans la conduite d'une classe et pour enseigner à des élèves de la filière, ne permet pas aux candidats de répondre aux attentes du concours.

Les membres du jury regrettent que ces candidats n'aient pas su démontrer les quelques savoir-faire indispensables à l'exercice du métier d'enseignant. En cause le plus souvent, on peut regretter l'absence de projection dans le métier d'enseignant, la méconnaissance de la discipline, de la filière et/ou des élèves que les candidats pourraient être amenés à former.

Les emplois de contractuels ne couvrent pas toujours l'ensemble des missions de l'enseignant ni même l'ensemble des enseignements professionnels du référentiel du baccalauréat professionnel. Il appartient aux candidats disposant d'une expérience d'enseignement, de se confronter à la construction de séances et séquences de formation. En outre, il convient de rappeler aux candidats issus du monde professionnel, que le contact avec de jeunes adolescents ne suffit pas, que la connaissance des élèves, de leurs attentes et besoins, de leur psychologie et de leurs capacités à apprendre reste nécessaire pour proposer des séances pédagogiques réalistes.

Le jury regrette aussi que nombre de candidats arrivent à cette épreuve pratique sans préparation.

Durant l'épreuve, ces candidats démontrent des difficultés quant à s'approprier les différentes phases et attentes de l'épreuve. Les compétences professionnelles en conduite routière ne sont pas toujours démontrées, faute de mise en projection dans le cadre d'un enseignement. Certains candidats n'apportent pas de garantie sur une prise en charge d'élèves assortie d'un projet de formation à la conduite routière en toute sécurité. Le jury constate des insuffisances dans la capacité à analyser et prendre du recul sur les situations vécues, mais aussi des insuffisances dans la réflexion et les basiques en matière de didactique et de pédagogie en conduite routière.

Pourtant, il s'agit bien de la finalité de cette épreuve.

Les mises en situations professionnelles vécues dans le cadre du concours doivent permettre aux candidats de faire des propositions de séquences et séances pédagogiques réalistes. Le jury n'attend pas une proposition complètement aboutie, finalisée. Par contre, il est important que les candidats puissent resituer leurs expériences et propositions dans le cadre du diplôme et des référentiels associés (référentiels des activités professionnelles, de compétences, de savoirs associés, de certification). A minima, il est nécessaire d'expliquer le travail de l'enseignant, le travail des élèves ou apprentis en classe. À partir des ressources mises à disposition ou recherchées, les candidats doivent pouvoir justifier de l'exploitation de ces ressources en classe ou en dehors de la classe. Il leur appartient aussi d'expliquer comment les acquis des élèves pourront être évalués. Les candidats pouvaient, à l'identique de la trame et du questionnement de l'épreuve écrite de la session 2021 (3^e partie), structurer leur préparation et présentation orale. Les sujets écrits des sessions 2017 et 2021 et 2022 doivent constituer une aide quant aux contenus à proposer lors de l'exposé vis-à-vis d'autres thèmes abordés durant les épreuves pratiques.

Les membres du jury conseillent donc aux futurs candidats :

- de prendre connaissance du règlement du concours et de s'y conformer puisque la définition de l'épreuve sert de cadre à l'évaluation des candidats ;
- de prendre en compte les recommandations décrites dans ce rapport de jury et de mettre en place des stratégies de remédiation dans les domaines identifiés comme non maîtrisés ;
- de prendre connaissance du référentiel de l'enseignant et des obligations de service ;
- de prendre connaissance de l'ensemble des référentiels des formations assurées par les professeurs de conduite routière et en particulier celui du baccalauréat professionnel ;
- de s'assurer d'une maîtrise des connaissances technologiques, scientifiques et réglementaires liées au métier et aux référentiels du diplôme ;
- de s'approprier des contenus variés, en lien avec les thèmes et savoirs pouvant être traités dans le cadre de la conduite routière et d'être capable de les utiliser dans une démarche pédagogique ;
- de s'entraîner à exploiter des données, des ressources, à construire, définir des schémas, des graphes, à mettre en forme des données en relation avec les contenus de formation à dispenser ;
- d'acquérir une meilleure maîtrise des divers outils numériques disponibles : travail à partir d'un environnement numérique, gestion d'une clé USB, utilisation des principales fonctionnalités d'une tablette... ;
- d'acquérir une meilleure maîtrise des outils de communication et de présentation assistée par ordinateur et supports didactiques ;
- de se rapprocher d'un établissement assurant la formation aux diplômes de la filière et des entreprises du secteur afin de s'informer sur les modalités de formation et de prise en charge des élèves ;
- de faire preuve de curiosité scientifique et technique et de consulter régulièrement le site de la filière conduite routière, hébergé par les différentes académies ;
- de prendre la mesure des conditions nécessaires pour se préparer sereinement et efficacement à ce concours.

6.4. Conseils aux candidats pour mieux appréhender cette épreuve à fort coefficient

Pratique professionnelle

- se perfectionner au niveau des manœuvres, du respect du protocole de sécurité... ;
- adapter sa tenue vestimentaire en fonction de la nature de l'épreuve, notamment en ce qui concerne les équipements de protection individuelle (EPI).

Connaissances techniques, technologiques et réglementaires

- mettre à jour ses connaissances technologiques afin de résoudre un incident technique ;
- s'informer sur les évolutions technique et réglementaire des véhicules et du transport de marchandises en consultant par exemple des sites Internet ciblés et des revues professionnelles mais aussi en se rapprochant de concessions de véhicules de transport routier et d'enseignes appropriées.

Contexte de l'enseignement professionnel

- maîtriser le contenu d'un référentiel en se rapprochant de professeur ou d'équipe pédagogique confirmée ;
- appréhender l'organisation des enseignements généraux et professionnels d'un lycée professionnel en consultant notamment des sites officiels comme Eduscol ;
- distinguer les différentes pratiques pédagogiques mises à la disposition des enseignants de lycée professionnel pour mobiliser les élèves, comme l'accompagnement personnalisé ou la co-intervention ou le chef d'œuvre ;
- s'approprier le fonctionnement d'un établissement public local d'enseignement en sollicitant une rencontre avec un chef d'établissement.

Exploitation des sujets proposés :

- lire attentivement le sujet dans son ensemble et analyser son contenu avant de répondre aux questions posées ;
- gérer le temps imparti afin de ne négliger aucune partie des travaux demandés ; pour ce faire, un entraînement préalable est indispensable.

Prestation orale :

- adopter la posture adaptée au métier d'enseignant ;
- respecter le temps imparti qui ne peut être atteint qu'avec un entraînement régulier à ce type d'activités ;
- être à l'écoute des questions et des remarques des membres du jury ;
- veiller à réaliser un exposé structuré et clair.

Exploitation pédagogique :

- exploiter efficacement et rationnellement les ressources et supports de communication mis à disposition du candidat comme le tableau, l'environnement informatique et numérique ;
- se familiariser avec les approches pédagogiques et didactiques du domaine de la conduite routière en se rapprochant d'équipes pédagogiques confirmées ;
- s'efforcer de justifier les choix pédagogiques proposés ;
- proposer des séances pédagogiques réalistes mettant en œuvre des activités exploitables en lycée professionnel en prenant en compte le profil des élèves à former.

7. Épreuve d'admission d'entretien

Pour cette épreuve d'entretien, les membres pluri catégoriels (inspecteur, chef d'établissement ou attaché d'administration et professeur de conduite routière) de la commission d'entretien relèvent que :

- les fiches de renseignements ont été déposées dans Cyclades à la date indiquée. La commission observe des fiches dont le contenu est parfois peu explicite dans la chronologie et en décalage avec la stratégie globale de présentation du candidat ;
- à la marge, on observe quelques candidats qui ne disposent pas de stylo pour signer la feuille d'émargement ;
- lors des interrogations : des attitudes qui questionnent sur la neutralité du futur fonctionnaire. En effet, des noms d'inspecteurs ou de proviseurs sont cités (dans ce cadre, la commission précise qu'il convient de n'aborder que la fonction de la personne sans la nommer).

Première partie de l'entretien (5' de présentation et 10' d'entretien)

La commission observe la richesse des parcours professionnels, ainsi que les engagements dans les domaines associatifs et sportifs qui malheureusement ne sont pas suffisamment mis en perspective. Il convient de préparer cette partie de l'épreuve en l'envisageant comme une véritable valorisation du parcours antérieur au regard du métier visé afin de mettre en exergue la motivation des candidats. Il serait parfois opportun d'étayer (en partie) la présentation de 5 minutes sur le parcours scolaire, voire universitaire des candidats même s'il n'est pas en lien direct avec la spécialité du concours, les nombreuses missions des enseignants le permettent. La durée moyenne des interventions des candidats a augmenté depuis trois ans que l'épreuve existe, une grande majorité des candidats exploite l'entièreté des 5 minutes. Le jury a encore observé des présentations qui n'étaient pas anticipées par les candidats et que de ce fait, il leur était impossible de gérer finement leur temps d'intervention.

Dans cette présentation, la commission constate un manque d'explicitation par les candidats de l'intérêt des missions antérieures dans la perspective du métier d'enseignant titulaire. De trop nombreux candidats ne mettent pas en relief la richesse de leurs expériences passées (valeurs, compétences développées...) qui contribueront à l'exercice de leur futur métier. Dans ce cadre, seuls 40% des candidats ont mentionné les compétences des métiers du professorat et de l'éducation. (<https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-decompetences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>). Au-delà d'aborder superficiellement le référentiel, encore faut-il être en capacité de citer les compétences en lien avec le parcours.

Seconde partie sur l'analyse de situations (20' de mises en situation professionnelle (enseignement et vie scolaire))

Pour une large majorité des candidats, les situations sont recontextualisées et comprises. On observe, à la marge, quelques finesses descriptives qui peuvent échapper à une première lecture. Il convient de s'attacher aux faits et d'identifier rapidement les valeurs et principes de la république que la situation questionne sans s'empressement de proposer des solutions à court, moyen et long terme.

La laïcité est davantage maîtrisée sur cette session. A quelques exceptions, mais qui relèvent de l'impréparation, les candidats caractérisent de plus en plus finement les valeurs et principes impactés par la mise en situation. Une connaissance fine des valeurs de la république et des principes qui régissent notre société est exigée pour cette épreuve. Même s'il n'est pas demandé aux candidats une expertise régaliennne, identifier ce qui relève du code pénal ou du code de l'éducation est fondamental. Dans de trop nombreux cas, les candidats s'acharnent à vouloir régler certaines situations en interne du système éducatif sans impliquer les autorités judiciaires.

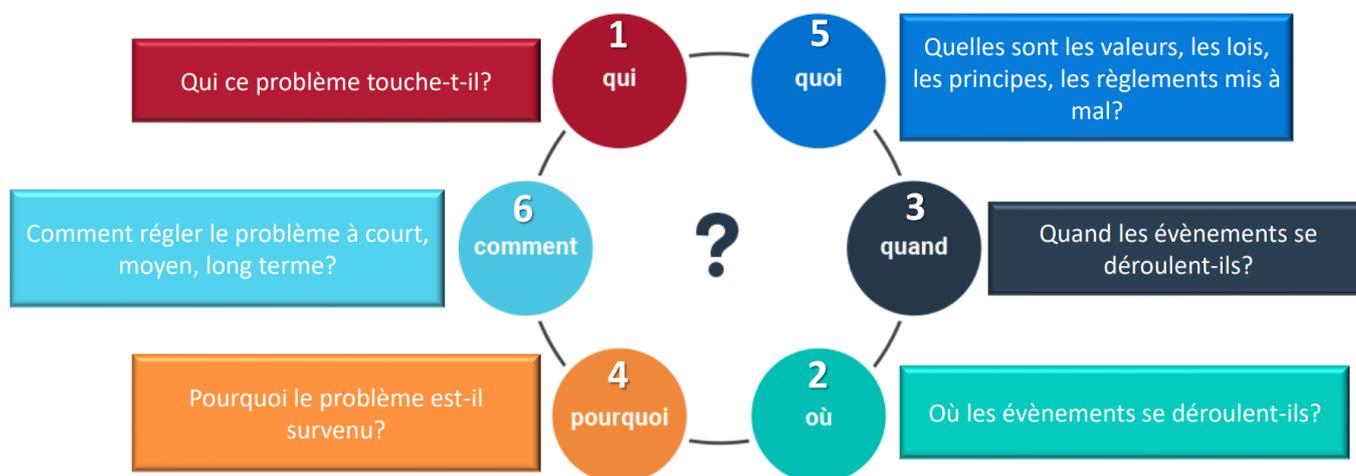
Afin d'obtenir une démarche d'action à court terme, il est parfois dommage de devoir remettre le futur professeur en situation de citoyen, de lui demander quelle serait son attitude à l'extérieur d'un établissement scolaire avant de revenir aux droits et obligations d'un enseignant titulaire. Il est conseillé aux candidats d'être plus pragmatiques dans leurs propositions et de ne pas se disperser en s'appuyant sur des expériences passées bien souvent inappropriées au contexte. Au-delà des aspects réglementaires, le bon sens doit s'appliquer dans la recherche de solutions.

À plus ou moins long terme, certaines actions proposées par les candidats étaient particulièrement pertinentes avec l'intervention d'organismes, d'associations ou de partenaires de l'école. À l'opposé, certains candidats se contentent de « discuter avec les élèves ». La commission insiste sur la nécessité de

présenter des actions éducatives facilitatrices dans l'appropriation des valeurs de la république par le jeune public.

Enfin, les échanges avec les membres du jury lors de l'entretien doivent permettre d'obtenir des réponses explicites et concises, ce qui a été majoritairement le cas. Pour une minorité de candidats, les membres du jury ont dû les interrompre (dans leur intérêt) afin de recentrer le débat. En effet, la durée et le phasage de l'épreuve obligent à aller à l'essentiel afin que le candidat puisse mettre en relief ses connaissances du système éducatif et du fonctionnement d'un établissement scolaire (public ou privé).

Aide à l'analyse et à la proposition de pistes de remédiation d'une étude de cas en 5 étapes:



En conclusion, si les candidats doivent adopter la posture rigoureuse de futurs enseignants titulaires sur l'ensemble du concours, il leur est demandé, lors de cette épreuve, d'être particulièrement attentifs à leur comportement et aux propos tenus qui doivent être irréprochables.

8. Ressources pour se préparer, voire se former aux attendus du concours

Lorsqu'elles existent, les préparations aux concours encadrées par des corps d'inspections ou des formateurs académiques offrent des garanties de sérieux et de qualité.

Des sites à consulter pour s'informer et se former :

Sujets des sessions antérieures : [2023](#), [2022](#).

Epreuve d'entretien : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid159421/epreuve-entretien-avec-jury.html>

<https://eduscol.education.fr/2224/transformer-le-lycee-professionnel>

<https://conduite-routiere.enseigne.ac-lyon.fr/spip/>

Il existe des sites et quelques ouvrages traitants des sujets relatifs à l'exploitation du référentiel et à la production de séquences et séances

<https://eduscol.education.fr/sti/articles/pedagogie-et-didactique-pour-enseigner-dans-la-voie-professionnelle>

« Comment définir les objectifs pédagogiques »,
« Pour enseigner dans la voie professionnelle : Du référentiel à l'évaluation »,
« Du Référentiel À L'évaluation - Cinq Clés Pour Enseigner »

S'agissant de la réglementation des transports routiers de marchandises : le LAMY Transport, tome 1 et 2